



**APPEL A CANDIDATURES ARTISTIQUES**

**CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION  
AUX ARTS ET A LA CULTURE  
TOUT AU LONG DE LA VIE - MAURIENNE**

*Saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025*

**Publication : 14 mars 2022**

**Date limite de dépôt des candidatures : 29 avril 2022**

## PRÉAMBULE

Le Syndicat du Pays de Maurienne (ci-après SPM) est signataire d'une convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie (ci-après CTEAC) avec :

- L'Etat (Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et Ministère de l'Education Nationale via le Rectorat de l'Académie de Grenoble) ;
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Conseil Savoie Mont Blanc ;
- Le Département de la Savoie.

**Les objectifs du SPM en matière culturelle et patrimoniale** sont les suivants :

- **Renforcer l'attractivité résidentielle** de la Maurienne au travers d'une offre culturelle riche et reconnue.
- **Créer du lien social** grâce à des projets culturels favorisant la rencontre, la confrontation à la différence de l'autre et le vivre ensemble.
- **Développer la capacité des habitants à agir** en tant que personne et citoyen en leur permettant d'être acteurs, et non pas simples spectateurs, de projets culturels.

Ces objectifs entrent pleinement dans le cadre de **la CTEAC Maurienne qui vise à favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle au travers de résidences associant tous les habitants et tous les temps de vie.**

Ces résidences s'articuleront autour d'un ou de plusieurs des **4 axes prioritaires** suivants, inscrits dans la CTEAC Maurienne 2022-2025 (à noter que ces axes sont non cumulatifs) :

- Résidence mêlant culture et sport.
- Résidence avec une dimension internationale, notamment en lien avec l'Italie.
- Résidence ciblant les 16-30 ans et les familles.
- Résidence s'appuyant sur les ressources naturelles et paysagères du territoire et / ou s'inscrivant dans des lieux insolites.

Le SPM lance ainsi le présent appel à candidatures pour sélectionner un(e) ou plusieurs artiste(s) ou collectif(s) artistique(s) qui deviendront « **ARTISTES ASSOCIÉS** » du territoire de Maurienne pour mettre en œuvre les résidences d'éducation artistique et culturelle de la CTEAC Maurienne 2022-2025.

**L'appel à candidature comprend :**

- Le présent document valant cahier des charges ;
- Les annexes 1, 2, 3 et 4 valant cahier des charges ;
- Une fiche d'identification à remplir par les candidats ;
- Une fiche de présentation synthétique à remplir par les candidats ;
- Une note d'intention artistique à remplir par les candidats.

*Appel à candidatures artistiques – Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Maurienne 2022-2025 - Version finale – 08/03/2022*

## I. CADRE DES RÉSIDENCES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CTEAC MAURIENNE 2022-2025

Le principe des résidences est de contribuer à la cohésion sociale du territoire **en privilégiant, d'une part, la participation active et le croisement des publics, le tout dans un esprit de convivialité, et en conservant, d'autre part, des traces du travail réalisé.**

Le(s) candidat(s) retenu(s) interviendra/ont donc selon les modalités suivantes :

- Sensibiliser les habitants à leur univers artistique et aux métiers concernés.
- Favoriser l'accès des habitants aux œuvres et la rencontre avec les artistes.
- Développer la pratique artistique des habitants, en lien avec les acteurs locaux.
- Aboutir, sous des formes à préciser par le(s) candidats, à des créations artistiques partagées.
- Ancrer les créations artistiques partagées et la pratique artistique sur le long terme auprès des habitants via les acteurs locaux et dans le but de pérenniser les actions.

## II. DOMAINES D'EXPRESSION ARTISTIQUE CONCERNÉS

S'affirmer et défendre un point de vue à l'oral, passer une épreuve orale à un examen ou un entretien d'embauche, prendre la parole en public : autant de contextes auxquels toutes les générations sont confrontées, à tous les stades de la vie, et qui peuvent en effrayer plus d'un au quotidien.

**L'expression orale et les jeux de langage** sont donc les **filis conducteurs** des résidences d'éducation artistique et culturelle souhaités par les comités d'action culturelle de Maurienne (cf. point III).

Les résidences devront permettre de **créer des passerelles entre générations, des liens entre tradition et modernité**, à travers des activités qui parlent à tous types de publics. Les principales disciplines retenues sont donc :

- **Lecture de textes à voix haute** (textes d'auteurs ou textes composés pour l'occasion),
- **Poésie** (au sens large, incluant slam et rap),
- **Théâtre** (sous toutes ses formes).

Au-delà de ces 3 disciplines principales, l'appui sur d'autres disciplines artistiques comme par exemple la musique, la danse ou les arts plastiques ou numériques, permettant d'inclure un nombre de participants plus important dans les projets, est souhaité.

## III. TERRITOIRE D'ACTION

Avec ses 120 kilomètres, la Maurienne est la plus longue vallée des Alpes. **Vallée de passage et de transition**, elle compte 44 000 habitants qui résident dans les principales communes de la vallée, à savoir Val d'Arc, La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane, et dans une multitude de petits villages alentours (cf. carte du territoire en annexe 4).

Administrativement, la Maurienne compte 5 communautés de communes : Porte de Maurienne, Secteur de La Chambre, Cœur de Maurienne Arvan, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanoise. Chaque secteur intercommunal dispose d'un comité d'action culturelle composé des structures culturelles, éducatives et médico-sociales du secteur. 4 de ces comités sont coanimés par le

Département de la Savoie et le SPM ; celui de Haute Maurienne Vanoise est coanimé par le Département et la communauté de communes de ce territoire.

Les résidences d'éducation artistique et culturelle se déploieront sur chacun des 5 territoires intercommunaux de Maurienne, avec l'appui de leurs comités d'action culturelle respectifs, sur les saisons 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Les candidats doivent se positionner **sur au moins 2 secteurs intercommunaux et sur au moins 2 saisons consécutives**. Cela permettra aux artistes retenus de bien s'implanter dans le territoire d'une part, et aux habitants de se familiariser avec leur univers artistique d'autre part. Le calendrier de déroulement des résidences sera optimisé de manière à limiter les besoins en déplacement et hébergement des artistes.

#### IV. CONDITIONS FINANCIERES

La **dotat**ion prévisionnelle pour chacun des 5 secteurs intercommunaux est évaluée à **15 000 € par an**. Ils seront versés par le SPM au(x) candidat(s) retenu(s) sur la base d'une ou de plusieurs convention(s) de coréalisation (TVA 5,5%) pour les prestations suivantes :

- Cession de droits pour les représentations de spectacles, expositions d'œuvres... ;
- Rémunération du personnel administratif (coordination) et des artistes (temps de pratique avec les habitants) ;
- Prestations techniques (son, lumière, vidéo...) ;
- Achat de fournitures le cas échéant ;
- Défraiements (frais de déplacement, restauration et hébergement).

N'entrent pas dans cette dotat

ion prévisionnelle les coûts liés aux besoins en communication, location / réception / catering, assurance et droits d'auteur qui seront alloués par le SPM à des prestataires extérieurs.

Le comité de sélection de(s) candidat(s) se réserve le droit de revoir à la hausse ou à la baisse cette enveloppe prévisionnelle de 15 000 € par an et par secteur intercommunal pour tenir compte de l'éloignement géographique de certains secteurs et des contraintes de déplacement en découlant.

Une fois les équipes artistiques retenues, le SPM et les structures membres des comités d'action culturelle pourront rechercher les subventions et recettes nécessaires au financement des résidences auprès de l'Europe et d'autres partenaires publics ou privés.

#### V. PORTAGE, PROMOTION ET SUIVI DES RÉSIDENCES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA CTEAC MAURIENNE 2022-2025

Le SPM pilote les résidences d'éducation artistique et culturelle, en coréalisation avec le(s) candidat(s) retenu(s) et les membres des comités d'action culturelle. Une ou plusieurs convention(s) de coréalisation seront établies afin de bien définir et délimiter les responsabilités de chaque acteur et partenaire. Le cas échéant, la coordination d'une ou de plusieurs résidence(s) pourra être déléguée à une autre structure, par exemple la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise pour les actions se déroulant sur son territoire. Dans ce cas de figure, le SPM reste néanmoins l'unique payeur des prestations réalisées par les artistes (cf. point IV).

Le SPM propose et met en œuvre la stratégie et le plan de communication pour promouvoir l'ensemble des résidences d'éducation artistique et culturelle, avec l'appui des comités d'action culturelle et d'un prestataire payé par le SPM : création d'une identité visuelle en étroite concertation avec le(s) artiste(s) associé(s) retenu(s), définition des types de supports, des tirages et modes de distribution, relations presse, réseaux sociaux... Les mots « lecture », « théâtre » et « poésie » pouvant faire peur à un public non sensibilisé à ces thématiques, la pédagogie sera le maître-mot en matière de communication.

Enfin, le SPM assure également le suivi des résidences, en lien avec les comités d'action culturelle et le comité technique et de pilotage de la CTEAC Maurienne. Des bilans intermédiaires seront aussi présentés régulièrement aux instances délibérantes du SPM et des 5 communautés de communes du territoire.

## VI. MODALITÉS DE L'APPEL A CANDIDATURES

### a. Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une **lettre de motivation** faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du présent cahier des charges et de ses annexes, et donc de l'esprit, des conditions et des attendus requis pour les résidences d'éducation artistique et culturelle en Maurienne ;
- Une **fiche d'identification** de la structure candidate (**modèle ci-joint à remplir**) accompagnée du **compte de résultat de l'année écoulée** ;
- Une **fiche de présentation synthétique (modèle ci-joint à remplir)** détaillant les **références artistiques** des candidats (joindre les **curricula vitae** des artistes pressentis pour intervenir en Maurienne), les **expériences et productions montrant en quoi la démarche artistique** répond aux attendus des résidences d'éducation artistique et culturelle de la CTEAC Maurienne 2022-2025, et enfin **le(s) secteur(s) et périodes** pendant lesquels la structure candidate est en capacité d'intervenir en Maurienne ;
- Une **note d'intention artistique (modèle ci-joint à remplir)** expliquant les pistes que proposent d'emprunter les candidats pour répondre au présent cahier des charges, en tenant compte notamment des éléments d'information présentés dans les annexes.

**Attention** : tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement refusé. Merci de vous assurer que toutes les pièces demandées nous ont été transmises.

### b. Critères de sélection des candidats

- **Adéquation** du profil et des compétences des candidats avec le principe des résidences de la CTEAC Maurienne 2022-2025 exposée au point I. et avec les disciplines et domaines d'expression artistique mentionnés au point II.
- **Capacité** des candidats à travailler avec des structures diverses telles que celles présentées à l'annexe 1 et à s'adapter à tous types de publics, y compris les plus éloignés de la culture, tels que ceux listés à l'annexe 3 ;
- **Pertinence** de la note d'intention artistique, et notamment du propos artistique, au regard des attendus du présent cahier des charges et de ses annexes ;

Appel à candidatures artistiques – Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Maurienne 2022-2025 - Version finale – 08/03/2022

- **Capacité à s'approprier**, dans la note d'intention artistique, les pistes proposées en annexe 2 pour les 4 axes prioritaires de la CTEAC Maurienne ;
- **Maîtrise de l'usage oral et écrit de la langue française**, les **candidats de nationalité française ou étrangère** pouvant répondre au présent appel à candidatures ;
- **Capacité, en termes de ressources humaines et disponibilités**, à mener une résidence sur plusieurs secteurs intercommunaux.

### c. Modalités d'envoi du dossier de candidature

Cet appel à candidatures prend effet au 14 mars 2022. Les dossiers devront être **déposés le 29 avril 2022 à 17h00 dernier délai par voie informatique** à l'adresse :

[developpement.culturel@maurienne.fr](mailto:developpement.culturel@maurienne.fr)

#### Contact pour toute demande d'information :

Syndicat du Pays de Maurienne

Sylvie Godard, chargée de développement culturel

Ligne directe : 04 58 81 10 12 - Portable pro : 07 68 22 04 47

Joignable du lundi au jeudi (sauf mercredi après-midi)

### d. Modalités de sélection des candidats

Cet appel à candidatures constitue une première étape à l'issue de laquelle plusieurs candidats seront, sur la base du dossier décrit au point a., présélectionnés par le comité technique de la CTEAC Maurienne 2022-2025, composé de représentants de l'Etat, de la Région, du Conseil Savoie Mont Blanc, du Département, du SPM et de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Les candidats seront informés de leur présélection entre le 16 et le 20 mai 2022. Les candidats présélectionnés seront reçus pour une audition le 7 juin ou le 9 juin 2022 par le comité de sélection en charge du présent appel à candidatures. Ce comité sera composé des membres du comité technique de la CTEAC Maurienne 2022-2025 et d'élus du SPM représentant chaque secteur intercommunal de Maurienne. **Chaque candidat présélectionné disposera de 45 minutes** pour se présenter brièvement et pour exposer les modalités selon lesquelles il imagine sa présence sur le territoire maurienais, à l'appui d'un **calendrier prévisionnel** et d'une **première proposition budgétaire** qu'il aura pris soin de préparer en amont de l'audition. Ces documents ne devront pas faire l'objet d'un envoi préalable et pourront être remis le jour même de l'audition aux membres du comité de sélection.

Le choix des candidats définitivement retenus sera effectué à l'issue de ce comité de sélection. Pour prendre sa décision, le comité s'appuiera d'une part sur les avis rendus par les comités d'action culturelle qui seront destinataires, avant la date de l'audition, des dossiers des candidats présélectionnés, et d'autre part sur les critères définis au point b.

Une première réunion de cadrage avec les candidats retenus aura lieu dans le courant de l'été 2022.

Les réponses, positives ou négatives, ne seront données qu'au terme de la procédure.

## ANNEXE 1 – PRESENTATION DES PARTENAIRES LOCAUX

**N.B.** : les comités d'action culturelle constituent un important réseau partenarial sur l'ensemble du territoire de Maurienne. Le SPM fera le lien entre le ou le(s) artiste(s) sélectionné(s) et ce réseau. Les actions mises en place dans le cadre des résidences d'éducation artistique et culturelle s'intégreront dans les programmes d'activités des structures membres du réseau afin de ne pas créer de charge de travail supplémentaire et de permettre aux équipes en interne de bien s'approprier le principe des résidences et de se mobiliser pour leur mise en œuvre.

**Sont actuellement membres des comités d'action culturelle les acteurs listés ci-après.**

- **Opérateurs culturels :**

- Services culturels de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et des communes de Saint-Jean-de-Maurienne (dont théâtre Gérard Philippe et médiathèque) et Saint-Michel-de-Maurienne ;
- Etablissement d'Enseignement Artistique (EEA) Maurienne (6 sites sur toute la vallée) et ses partenaires associatifs (harmonies, chorales...);
- Espace d'Arts Visuels du Cairn, médiathèque de Val d'Arc et Musée du fer du Grand Filon sur le secteur Porte de Maurienne ;
- Salon du Livre d'Hermillon sur le secteur Cœur de Maurienne Arvan ;
- Espace Culturel Le Savoie, Espace Alu, bibliothèque de Saint-Michel-de-Maurienne, Harmonie l'Avenir et Festival Valloire Baroque sur le secteur Maurienne Galibier ;
- GRAC de Modane, bibliothèques, Commission Culture de la commune de Modane et Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise / Auditorium Laurent Gerra sur le secteur Haute Maurienne Vanoise ;
- Fondation Facim, animatrice du label Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie.

- **Centres socio-culturels :**

- AACA<sup>1</sup> à Val d'Arc ;
- DECLICC<sup>2</sup> à Saint-Etienne-de-Cuines ;
- La Fourmilière à Saint-Jean-de-Maurienne ;
- Mosaïca à Saint-Michel-de-Maurienne.

- **Etablissements scolaires :**

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (lien avec les 65 écoles primaires de la vallée) ;
- Collèges de Val d'Arc, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane ;
- Lycée Paul Héroult à Saint-Jean-de-Maurienne et lycée des Métiers de la Montagne à Saint-Michel-de-Maurienne.

---

<sup>1</sup> Association d'animation du canton d'Aiguebelle

<sup>2</sup> Association pour le « Développement de l'Eveil, de la Culture, des Loisirs, et de l'Information sur le Canton de la Chambre »

- **EHPAD :**

- Les Belles Saisons (Val d'Arc) ;
- Bel Fontaine (La Chambre) ;
- La Bartavelle (Saint-Jean-de-Maurienne) ;
- La Provalière (Saint-Michel-de-Maurienne) ;
- Les Marmottes (Modane).

- **Opérateurs Jeunesse :**

- Service Jeunesse de la communauté de communes Porte de Maurienne délégué à l'AACA ;
- Espace Jeunes de la communauté de communes 3CMA ;
- Espace Jeunesse de la communauté de communes Maurienne Galibier ;
- Services Enfance et Jeunesse du CIAS Haute Maurienne Vanoise.

- **Opérateurs sociaux :**

- Maison Sociale du Département – Maurienne (toute la vallée) ;
- Association Deltha Savoie, structure d'accueil de personnes en situation de handicap (foyer Saint-Martin à La Chambre) ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale de la 3CMA (dont Résidence Autonomie Bonne Nouvelle) et de la CCHMV (Résidence Autonomie Pré Soleil) ;
- HUDA – Hébergement d'Urgence pour demandeurs d'asile (Saint-Michel-de-Maurienne).

**D'autres acteurs non membres des comités d'action culturelle pourront être mobilisés par le Syndicat du Pays de Maurienne :**

- Associations sportives, d'insertion sociale (La Sasson), de loisirs... ;
- Bibliothèques de la vallée non représentées dans les comités ;
- Clubs de ski ;
- Dôme Théâtre à Albertville ;
- EHPAD d'Aiton Le Clos Fleuri ;
- Espace Malraux / Savoie Nomade à Chambéry ;
- Foyer de Jeunes Travailleurs (Résidence Jean Baghe) de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- La Roul'hotte, lieu d'accueil parents-enfants itinérant porté par l'AACA (Porte de Maurienne) ;
- Musée du Félicien à Argentine ;
- Muséobar à Modane ;
- Savoie Biblio ;
- Services d'aide à domicile / aide à la personne (ex. ADMR de Savoie) ;
- Services Petite Enfance des communautés de communes (halte-garderie, crèche, relais d'assistantes maternelles) ...

## ANNEXE 2 – PISTES PROPOSEES PAR LES COMITES D'ACTION CULTURELLE POUR LIER LA THEMATIQUE DE L'EXPRESSION ORALE ET DES JEUX DE LANGAGE AUX 4 AXES PRIORITAIRES DE LA CTEAC MAURIENNE

**N.B.** : ces pistes ne sont pas exhaustives mais doivent servir de base de travail aux candidats pour construire leur note d'intention artistique, à l'appui d'une ou de plusieurs pistes prises au choix dans un ou plusieurs axes (pour rappel, les axes ne sont en effet pas cumulatifs).

### 1) Axe 1 – Résidence mêlant culture et sport

- Travailler autour des cultures urbaines (graff, hip-hop...);
- Organiser les restitutions des résidences d'éducation artistique et culturelle à l'occasion de grands événements sportifs en Maurienne;
- Impliquer les stations de ski (pied des pistes, remontées mécaniques, navettes menant aux stations, restaurants d'altitude ...);
- Organiser des animations culturelles le long des sentiers / chemins de randonnée et lieux de balades faciles d'accès.

### 2) Axe 2 – Résidence avec une dimension internationale, notamment en lien avec l'Italie

- Travailler autour du goût et de la gastronomie;
- Impliquer des professeurs de français, d'italien, voire d'autres langues étrangères, des collèges et lycées de la vallée pour travailler autour de l'apprentissage du français et de la découverte d'une langue inconnue;
- S'appuyer sur les dispositifs de baccalauréats binationaux (ESABAC avec l'Italie, ABIBAC avec l'Allemagne et BACHIBAC avec l'Espagne);
- Mobiliser des habitants d'origine italienne (ex. résidents d'EHPAD ou musiciens);
- Créer des liens avec le chantier franco-italien du tunnel Lyon-Turin;
- S'appuyer sur les jumelages de communes et orchestres mauriennais avec des communes et orchestres en Italie voire en Allemagne;
- Travailler autour des migrants, et plus particulièrement sur la question de l'hospitalité et de la rencontre avec l'autre pour mieux le connaître;
- Travailler autour de la thématique du baroque, en tant que patrimoine et courant musical venu d'Italie et aujourd'hui très présent sur le territoire de Maurienne.

### 3) Axe 3 – Résidence ciblant les 16-30 ans et les familles

**N.B.** : les résidences d'éducation artistique et culturelle s'adressent à tous les habitants (cf. annexe 3), mais les 16-30 ans et les familles doivent faire l'objet d'une attention particulière, en choisissant par exemple une thématique porteuse pour ce public.

- Travailler sur le bien-être psychologique des 16-30 ans suite aux impacts très négatifs de la crise sanitaire et lier ainsi culture et santé;
- Mobiliser des 16-30 ans via la Mission Locale Jeunes (active sur toute la vallée et s'adressant à des jeunes diplômés et non diplômés), via le Foyer Jeunes Travailleurs de Saint-Jean-de-Maurienne et via le secteur 16-25 ans du centre socio-culturel DECLICC;
- Mobiliser des familles (parents avec de très jeunes enfants) via les services Petite Enfance des communautés de communes (crèches, haltes-garderies);
- Faire venir la culture dans les internats (accueil de collégiens et lycéens en semaine);
- Travailler autour des cultures urbaines (graff, hip-hop...).

Appel à candidatures artistiques – Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Maurienne 2022-2025 - Version finale - 08/03/2022

#### 4) Axe 4 - Résidence s'appuyant sur les ressources naturelles et paysagères du territoire et / ou s'inscrivant dans des lieux insolites

**N.B.** : L'objectif de cet axe est de :

- Faire venir la culture (spectacle vivant, exposition, atelier de pratique artistique...) dans des lieux familiers et à des moments où on ne l'attend pas afin de toucher des publics qui ne viennent pas dans les lieux culturels ;
- S'appuyer sur des lieux où le public est là mais n'a pas l'habitude de rencontrer des artistes ;
- Organiser l'essentiel des temps artistiques dans des lieux qui font l'identité du territoire, où les habitants se sentent à l'aise, afin de désacraliser le côté pouvant être perçu comme inaccessible de certains lieux culturels ;
- Porter la culture aux habitants.

Les lieux ci-après ont été identifiés par les comités d'action culturelle. La liste est non exhaustive et les candidats peuvent suggérer d'autres lieux en fonction de leur expérience, de leur connaissance du territoire et de leur note d'intention artistique.

#### Lieux « insolites » pour la culture « par nature »

- ✓ A domicile, directement chez les habitants, dans leur jardin ou leur cuisine lors de portages de repas ;
- ✓ Via un « culture truck » (seul ou associé à des commerces ambulants) ;
- ✓ Dans l'espace public (place du village, vitrines de commerces abandonnés, abris-bus, parcs / bancs publics, quartiers dans les communes les plus peuplées...) ;
- ✓ Dans les bars, cafés, restaurants ;
- ✓ Dans les églises, cimetières... ;
- ✓ Dans des déchetteries, stations d'épuration... ;
- ✓ Dans les transports (gares et trains, transports scolaires) ;
- ✓ Dans les locaux des structures partenaires (ex. spectacle vivant dans un musée, atelier musique dans un EHPAD, atelier danse dans une bibliothèque, expositions à la Mission Locale Jeunes...).

#### Lieux identifiés au niveau de chaque secteur intercommunal

- ✓ **Porte de Maurienne** : Fort d'Aiton, falaise d'escalade à Saint-Léger, salle des fêtes de Montgilbert, plan d'eau des Hurtières, cascade et château d'Epierre, ruines du château de Charbonnières au-dessus d'Aiguebelle...
- ✓ **Secteur La Chambre** : refuge de la Grande Léchère, couvent des Cordeliers à La Chambre, lac de Saint-Rémy-de-Maurienne...
- ✓ **Cœur de Maurienne Arvan** : mur d'expression libre aux abords du skate parc de Saint-Jean-de-Maurienne, balade confort au pied des Aiguilles d'Arves à Albiez-Montrond, sentier des Cairns à Saint-Julien-Montdenis, sentier des légendes...
- ✓ **Maurienne Galibier** : Pas du Roc au-dessus de Saint-Michel-de-Maurienne, Fort du Télégraphe près de Valloire, La Tour de Saint-Michel-de-Maurienne, Dolmen du Thyl, Orelle, Beaune...
- ✓ **Haute Maurienne Vanoise** : Chemin du Petit Bonheur, Maison Penchée de Modane, Cascade Saint Benoît, Rocher des amoureux, Forts de l'Esseillon, Lac du Mont Cenis, Rocher du Château à Bessans...

Appel à candidatures artistiques – Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Maurienne 2022-2025 - Version finale - 08/03/2022

## ANNEXE 3 - MOBILISATION DES HABITANTS

**N.B.** : les résidences d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie s'adressent à tous les habitants du territoire et ont pour objectif de créer du lien et de rendre la population véritablement actrice des actions mises en place. **La mobilisation des communes et de leurs habitants, y compris des élus, sera assurée par le SPM et les comités d'action culturelle.**

Les candidats devront ainsi **tenir compte des pratiques et attentes des acteurs** (professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, etc.) exposées ci-après. Ces acteurs étant pour la plupart situés dans les principales communes de la vallée, les candidats devront aussi imaginer des **solutions d'itinérance et de délocalisation** dans la mise en œuvre des actions afin que celles-ci se déroulent sur l'ensemble d'un secteur intercommunal, évitant ainsi une concentration dans les bassins de population les plus denses. De manière préventive, les candidats devront aussi veiller à garantir une certaine souplesse pour s'adapter au maximum aux éventuelles restrictions sanitaires qui pourraient survenir lors des temps de résidences.

### Publics « captifs » et modes de mobilisation

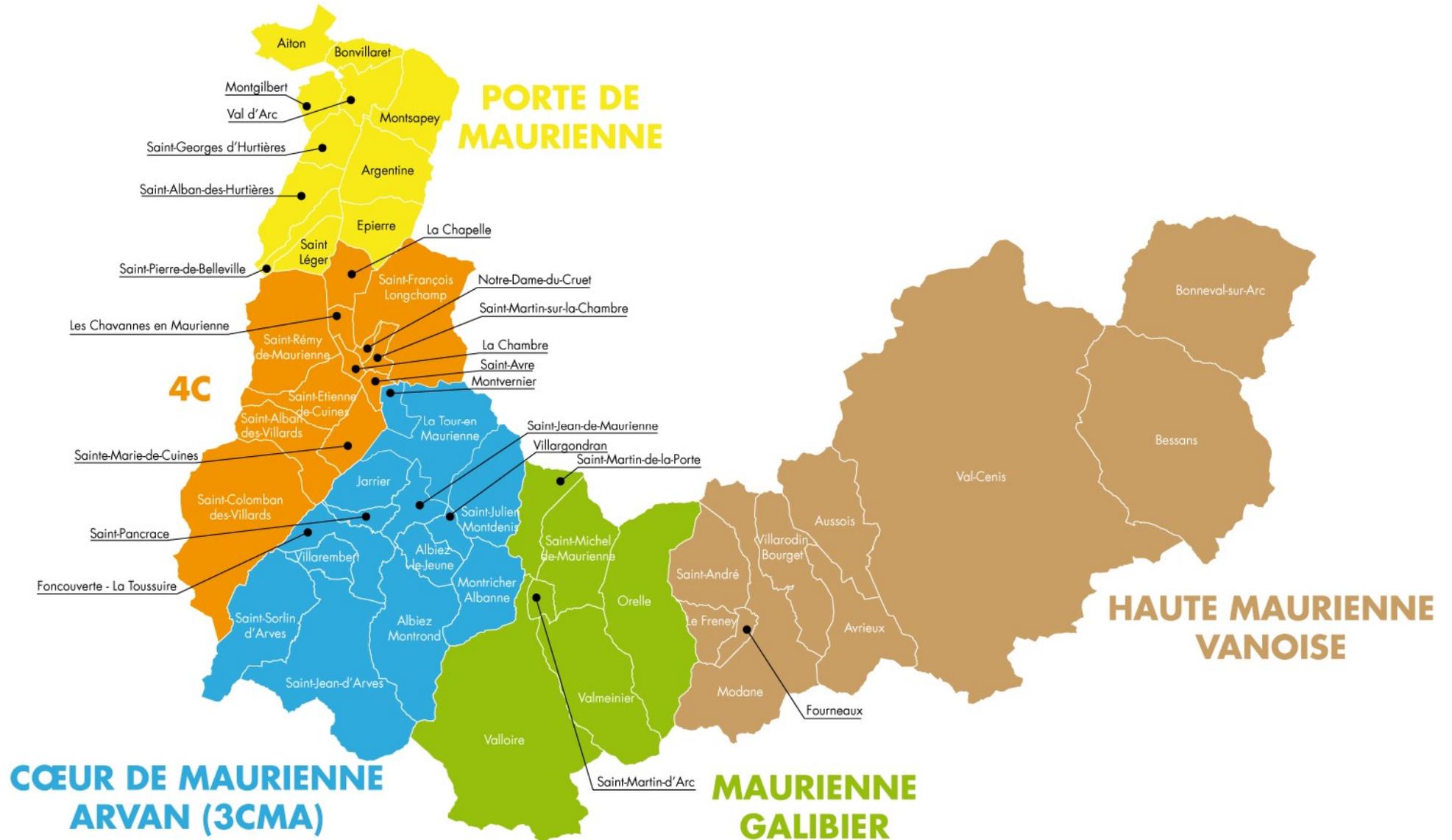
- **Personnes en situation de handicap (association Deltha Savoie)** : faciliter les déplacements, favoriser le lien et la rencontre avec d'autres personnes sans être trop nombreux, privilégier l'extérieur, faire attention au niveau de bruit et de luminosité, solutionner les problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; le théâtre en tant que mode d'expression est apprécié de ce public ;
- **Personnes âgées en EHPAD ou résidence autonomie** : faciliter les déplacements, favoriser le lien et la rencontre avec d'autres personnes sans être trop nombreux, privilégier l'extérieur, faire attention au niveau de bruit et de luminosité, démystifier l'entrée en EHPAD et la perte d'autonomie, redonner un sens à la vie collective et aux interactions, maintenir la dignité, solutionner les problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; la poésie est appréciée de ce public ;
- **Public scolaire** de la maternelle au lycée via la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (écoles primaires), les chefs d'établissements et les professeurs référents Culture (l'oralité est une priorité pour l'Éducation Nationale) ;
- **Public familles** via les centres socio-culturels et relais petite enfance ;
- **Public enfants / adolescents / jeunes adultes** via les centres socio-culturels ;
- **Public senior** via les centres socio-culturels ;
- **Elèves en musique, chant, danse et théâtre de l'Établissement d'Enseignement Artistique (EEA) Maurienne** : jouer la carte de la déstabilisation, de l'improvisation et de la créativité ; s'appuyer sur le caractère intergénérationnel des chorales et harmonies souvent composées de personnes de 7 à 77 ans voire plus ;
- **Publics inscrits en bibliothèque.**

### Publics « non captifs » et modes de mobilisation

- **Personnes en situation de précarité et d'impasse sociale (Maison Sociale du Département -Maurienne)** : la culture n'est pas une priorité d'où le besoin de créer une dynamique aboutissant à un résultat ; la danse peut être facilitatrice pour ce public ;
- **Habitants ne faisant pas partie des structures membres des comités d'action culturelle** : mobilisation via les supports d'information des mairies, boîte aux lettres pour déposer des vœux artistiques, invitation à une présentation de l'univers artistique de(s) candidat(s) retenu(s)...

Appel à candidatures artistiques – Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture Maurienne 2022-2025 - Version finale - 08/03/2022

## ANNEXE 4 – CARTE DU TERRITOIRE



Appel à candidatures artistiques – Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture Maurienne 2022-2025 - Version finale - 08/03/2022